

## **Réunion de consultation informelle sur la protection des organismes de radiodiffusion**

**Genève, 14 et 15 avril 2011**

Rapport de la présidente pour examen par le SCCR  
à sa vingt-deuxième session

*Document établi par la présidente*

Pour donner suite aux conclusions du SCCR à sa vingt et unième session (du 8 au 12 novembre 2010), une réunion de consultation informelle des membres, avec la participation d'experts techniques, sur la protection des organismes de radiodiffusion, a été organisée à Genève les 14 et 15 avril 2011. Cette réunion visait à préciser les questions techniques en suspens présentant un intérêt pour l'actualisation de la protection des organismes de radiodiffusion au sens traditionnel, suivant l'approche fondée sur le signal, et à présenter des suggestions au comité à sa prochaine session, qui se tiendra du 15 au 24 juin 2011.

Les consultations ont été ouvertes par le Directeur général, et Mme Alexandra Grazioli, de Suisse, a été élue présidente. Les questions techniques présentant un intérêt pour l'actualisation de la protection des organismes de radiodiffusion ont été examinées par deux groupes d'experts et les États membres, dans le cadre d'exposés et d'un débat avec les experts visant à préciser les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection du projet de traité.

Les nouvelles propositions de l'Afrique du Sud, du Canada et du Japon ont été présentées par les délégations respectives. Des questions relatives à ces nouvelles propositions ont été posées par les États membres et les organisations non gouvernementales, et des réponses et des précisions ont été fournies.

La présidente va établir un document officiel sur la base de ces exposés et de ces échanges de vues pour la vingt-deuxième session du SCCR, présentant les éléments à prendre en considération pour un projet de traité. À cet égard, elle tiendra compte du document SCCR/15/2, qui date de 2006, et des observations formulées par les experts techniques participant à la réunion de consultation informelle, sur la base de la mission confiée en 2007 par l'Assemblée générale de l'OMPI (objectifs, portée spécifique et objet de la protection), mais suivra une démarche neutre du point de vue technique. Le document officiel sera diffusé avant la prochaine session du SCCR, qui se tiendra du 15 au 24 juin 2011.

[Fin du document]